

Résumé du mémoire de Vigie Citoyenne Port de Contrecœur

Projet de nouveau terminal portuaire de QSL International à Sorel-Tracy. Mémoire présenté à la Commission du BAPE, qui fera rapport à la ministre du MELCCFP.

Vigie Citoyenne Port de Contrecœur regroupe des citoyens de Sorel-Tracy, Contrecœur, Verchères et de la Montérégie. Elle demande à la Commission :

Il s'agit d'un projet de quai flottant à Sorel-Tracy, qui s'avancera à 500 pieds dans le fleuve, pour accueillir des navires transportant des engrais, du sel de voirie et des pièces de métal. Le budget de construction du projet est de 35 M\$, dont 21 M\$ de subventions, soit 13,6 M\$ du fédéral et de 7,6 M\$ de Québec. Le quai fonctionnera 70% de l'année pour accueillir 35 navires.

1. Une évaluation plus approfondie de la qualité de l'air et le respect de la LQE. La modélisation du promoteur prévoit elle-même des dépassements des normes pour le SO₂, le NO₂, les particules (PMT, PM2.5, PM10) et le carbone noir. Ces dépassements s'ajouteraient à une situation déjà critique : l'Avis de santé publique de 2024 relève des métaux au-delà des normes (arsenic, plomb, cadmium, etc.) et une santé respiratoire de la population plus mauvaise qu'ailleurs au Québec. Selon l'article 20 de la LQE, nul ne peut rejeter des contaminants susceptibles de nuire à la santé. La Cour d'appel a confirmé en 2019 (IMTT-Québec) que cette loi s'applique aussi dans les ports.

2. La protection de la qualité de vie et de la santé des citoyens. L'environnement sonore frôle ou dépasse déjà les limites provinciales. À cela s'ajouteraient la machinerie, les navires à quai 24 h sur 24 et le camionnage sur la 132 et la 30, dont les camions double-citernes de mazout de Kildair. Il faut aussi compter la pollution lumineuse et les risques pour les cyclistes. Des populations sensibles vivent tout près : résidences pour aînés, CPE, école, parc et Colonies de Grèves.

3. Une protection accrue du Saint-Laurent et de sa biodiversité. Des sels de voirie et des engrais pourraient se retrouver dans le fleuve. Le sel peut provoquer un choc osmotique chez la faune d'eau douce, et les engrais favorisent les cyanobactéries et les zones mortes. Le projet menacerait aussi les herbiers du chevalier cuirvé, une espèce en péril. Enfin, le batillage des navires aggraverait l'érosion des berges.

4. Une analyse indépendante du quai flottant. Le quai s'avancerait de 150 m dans le fleuve et porterait le bruit et la lumière plus loin vers les riverains de Sorel-Tracy, Contrecœur et Lanoraie. La structure défigurerait un paysage et un patrimoine qui sont un bien commun. Les documents de QSL (une seule vue de nuit, sans les navires) sont insuffisants.

5. Une évaluation des impacts cumulatifs. Le centre-ville de Sorel-Tracy compte déjà quatre ports privés (Richardson, Rio Tinto, QSL, Kildair). Contrecœur serait pris en étau entre ce projet et le futur port de conteneurs, qui prévoit 13 000 arbres abattus et 1 200 camions par jour. Les capteurs de ce futur port indiquent déjà des dépassements en mai et juin 2026. Les ports de Contrecœur et de Montréal ainsi que la zone industrialo-portuaire de Sorel-Tracy (TDF, Machinex) sont absents des modélisations. Vigie demande une évaluation régionale, en projet pilote selon les nouvelles dispositions de la LQE.

6. Une justification économique plus rigoureuse. Le quai coûterait 35 M\$, dont 21 M\$ en subventions publiques. Il ne fonctionnerait que 70 % de l'année, pour 35 navires, dont 10 viennent déjà du quai actuel de QSL. Les marchés du sel de voirie et des engrais sont en déclin. Réduire l'attente des navires au large n'est pas une justification convaincante : les citoyens préfèrent que les navires attendent au large.

7. Des moyens pour améliorer le projet. Vigie propose de revoir la conception du quai flottant, de transborder le vrac par aspiration fermée et d'interdire l'entreposage à l'air libre. Elle demande d'installer des capteurs de bruit et de qualité de l'air dans le futur port de QSL ainsi que tous les ports de Sorel-Tracy, avec des données publiées chaque trimestre, et de surveiller la qualité de l'eau du fleuve. Elle réclame aussi un comité de surveillance indépendant, avec des amendes en cas de dépassement ou des interdictions d'activités. Elle souhaite des aménagements pour protéger les pistes cyclables et un comité de cohabitation à majorité citoyenne et communautaire, dont les résolutions seraient contraignantes.

8. Pourquoi le projet ne devrait pas être autorisé. Les avantages sont faibles face à des impacts importants sur la santé et les écosystèmes. De plus, les dépassements prévus sur la qualité de l'air correspondent aux critères d'interdiction de l'article 20 de la LQE. **Vigie demande donc au BAPE d'émettre un avis défavorable au projet.**